# Informations clés pour l'investisseur

*Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.*

**AXA FORCE**

**Classe de parts : Capitalisation EUR ( ISIN : FR0010323295 )**

**Ce FIA est géré par ARCHITAS France (société appartenant au groupe AXA)**

## Objectifs et politique d'investissement

Le FIA a pour objectif la recherche de performance corrélée aux marchés financiers par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire reposant sur une allocation tactique des investissements fondée sur la sélection d'une ou plusieurs classes d'actifs, un ou plusieurs marchés et styles de gestion. L'objectif de gestion du FIA tient compte de l'investissement en OPC dits solidaires qui peuvent représenter entre 5% et 10% de l'actif net du FIA, et dont il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier. La part solidaire est investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. Pour cela, la progression de la valeur liquidative du FIA pourra être comparée à un indicateur de référence composé des indices suivants : MSCI WORLD AC NR 37,5%+ MSCI zone euro NR 12,5% + 20% FTSE Euro Big +5% ICE BOFA GBL HY TR HEUR + 5% JP Morgan EMBI H euro +10% HFRX GLE +10% €STER. Cependant, la performance du FIA pourra s'éloigner de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de performance. Cet indicateur de référence est ainsi utilisé pour comparer la performance a posteriori, il ne reflète pas la gestion du fonds. L'investissement en titres solidaires n'est pas pris en compte dans la composition de l'indice de référence. Il n'est pas spécifiquement attendu de rendement financier de la part solidaire, investie de façon non lucrative pour un bénéfice social. La gestion du FIA n'étant pas indicielle sa performance pourra s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence qui n'est qu'un indicateur de comparaison.

La gestion du FIA s'articulera autour de trois poches :

**Poche actions :**
Elle permettra au FIA de s'exposer aux marchés actions internationales, et représentera de 20% à 70% de l'actif net. La poche actions sera investie par le biais de titres en direct, d'OPCVM ou de FIA. Le FIA interviendra sur des émetteurs situés dans l'Union Européenne, l'EEE et les pays de l'OCDE sans limitation, mais également à hauteur de 40% maximum de son actif net sur les marchés actions émergentes.

**Poche taux :**
Elle permettra au FIA de s'exposer aux marchés obligataires ou monétaires libellés en euro et autres devises. Cette poche représentera de 30% à 80% de l'actif net. La poche taux sera investie en obligations, titres de créance et instruments du marché monétaire européen (Union Européenne et EEE) de type « investment grade », ou jugés équivalents par les équipes de gestion, par le biais de titres en direct et d'OPCVM ou de FIA. En outre, le FIA pourra, dans la limite de 40% de l'actif net, être exposé aux marchés de dettes émergentes (obligations hors Union Européenne, EEE ou OCDE), ou de dettes spéculatives (obligations de type « High Yield » ou jugées équivalentes par les équipes de gestion), par le biais d'OPCVM ou de FIA.

**Poche de diversification :**
Elle permettra de s'exposer à des stratégies de diversification, jusqu'à 40% de l'actif net.
Le FIA pourra s'exposer à des classes d'actifs ou stratégies de diversification par le biais d'OPCVM ou de FIA. Les principales stratégies de diversification seront de type matières premières (OPCVM ou FIA intervenant sur des indices de futures de matières premières), fonds de fonds alternatifs ou rendement absolu. Le FIA peut être exposé, directement ou indirectement, au risque de change jusqu'à 100% de son actif net.

Le FIA sera géré dans une fourchette de duration pouvant évoluer entre -5 et 10.

Le FIA investit entre 5% (minimum) et 10% en OPC spécialisés dans les investissements en instruments financiers émis par des entreprises solidaires au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail (« OPC solidaires »).

La sélection des titres et OPCVM ou FIA est réalisée au terme d'un processus d'investissement se découpant en trois phases allant de l'analyse des marchés à la construction du portefeuille. Les allocations d'actifs retenues sont revues périodiquement par le gestionnaire du FIA. Le FIA pourra avoir recours aux instruments financiers à terme à des fins de couverture exclusivement des risques actions, taux ou change.

**Durée de placement recommandée :** Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 5 ans.

**Affectation des revenus :** Capitalisation.

**Heure limite de centralisation des ordres de souscriptions/rachats:**

Les ordres de souscription et de rachat sont reçus par le dépositaire chaque jour avant 10h30 et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée quotidiennement sur les cours de clôture du jour.

**Fréquence de valorisation :** Quotidienne.

## Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, A risque plus élevé

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

Cet indicateur représente la volatilité historique annuelle du FIA sur une période de 5 ans.

L'indicateur de risque du FIA reflète l'exposition de son actif net à son univers d'investissement.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à cet FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Risque(s) important(s) pour le FIA non pris en compte dans cet indicateur :

**Risque de contrepartie :** Risque que la contrepartie à une opération puisse faillir à ses obligations.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| **Frais d'entrée** | **2.00 %*** |
| * Sauf compagnies d'assurance du Groupe AXA | |
| **Frais de sortie** | **Néant** |
| *Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).* | |
| **Frais prélevés par le FIA sur une année** | |
| **Frais courants** | **2.38 %*** |
| **Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances** | |
| **Commission de performance** | **Néant** |

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certains cas, les frais payés par l'investisseur peuvent être inférieurs.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

* Les frais courants sont fondés sur les dépenses de la période des 12 derniers mois se terminant en juin 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :

- Les commissions de performance ;
- Les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Certaines stratégies d'investissement entraînant une rotation du portefeuille régulière génèrent des coûts supplémentaires de transaction.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la section « frais » du prospectus de ce FIA, disponible auprès de la société de gestion.

## Performances passées

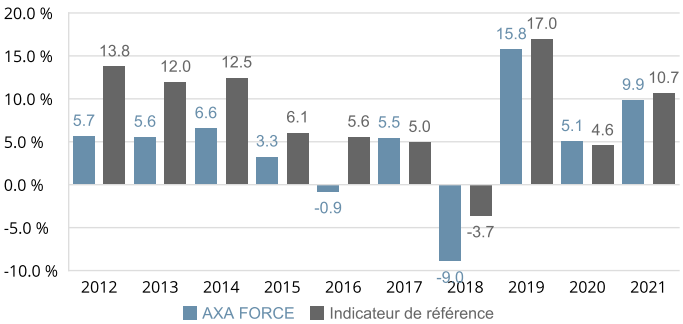


La gestion du FIA a été reprise par ARCHITAS France (anciennement dénommée AXA PRIVATE MANAGEMENT) en 2011.
Jusqu'au 3 janvier 2022 l'indicateur de référence était le suivant : 25 % de l'indice MSCI zone euro,25 % de l'indice MSCI monde en euro, 50% de l'indice Citigroup EMU Government Bond Index (Citigroupe EGBI).

**Date de création du FIA :** 2006

**Date de création de la part :** 03/07/2006

**Devise de référence :** EUR

**Indicateur de référence :** MSCI WORLD AC NR 37,5%+ MSCI zone euro NR 12,5% + 20% FTSE Euro Big +5% ICE BOFA GBL HY TR HEUR + 5% JP Morgan EMBI H euro +10% HFRX GLE +10% €STER.

Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances prend en compte l'ensemble des frais et commissions.

Le calcul des performances tient compte des éléments de revenus distribués. Les performances sont calculées en Euros

## Informations pratiques

**Dépositaire :** Dépositaire : BNP Paribas, S.A. (Société Anonyme) 16 boulevard des Italiens 75009 Paris France, adresse postale : Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France.

**Informations supplémentaires :** Vous pouvez obtenir de plus amples informations concernant ce fonds (notamment le prospectus, le rapport annuel ou semestriel et la valeur liquidative) sur simple demande adressée par courrier à ARCHITAS France Immeuble JAVA - 61 Rue Mstislav ROSTROPOVITCH 75832 Paris Cedex 17, France ou par mail à serviceclients.france@architas.com.

**Fiscalité :** Le FIA est soumis au régime fiscal de la France. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FIA peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FIA ou de votre conseiller habituel.

**Déclaration de responsabilité :** La responsabilité d'ARCHITAS France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.

**Détails de la politique de rémunération de la société de gestion :** ARCHITAS France a adopté une politique de rémunération visant à promouvoir une gestion saine et efficace du risque, en cohérence avec le profil de risque du FIA. La politique de rémunération vise les fonctions clés susceptibles d'influer sur le niveau de risque du FIA, afin de limiter toute prise de risque excessive ou décorrélée du niveau de risque accepté par les porteurs.
Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Architas France : https://fr.architas.com
Ainsi, ARCHITAS France a défini des critères, quantitatifs et qualitatifs, précis permettant d'évaluer la performance des équipes tout en garantissant une réintégration du risque.